BERNARD VII, COMTE D'ARMAGNAC,

CONNÉTABLE DE FRANCE

136? - 1418

PAR

Paul DURRIEU

CHAPITRE 1

BERNARD D'ARMAGNAC, COMTE DE CHAROLAIS.

(136? - 1391)

Naissance de Bernard VII entre 1361 et 1367. Il fait ses premières armes en 1377 sous du Guesclin. A partir de 1383, il ne cesse de guerroyer contre les routiers anglais. Il devient comte de Charolais en 1385, prend une part active aux négociations avec les compagnies, et, chargé de les emmener hors de France, il vend son comté pour faire face aux frais de l'expédition et pénètre avec elles en Aragon vers la fin de 1389. L'intervention de Charles VI l'ayant rappelé à Paris en 1390, il reste en France pendant que son frère Jean III trouve la mort en Italie.

CHAPITRE II

avènement de bernard vii. — son mariage. (1391. — 1400)

S'appuyant sur les dispositions testamentaires de son père et de son aïeul, Bernard succède à son frère qui n'a laissé que deux billes. Il est reconnu sans difficulté par les vassaux du Rouergue, mais il lui faut près de deux ans pour vaincre les résistances qu'il rencontre en Gascogne où la veuve de Jean III, aidée par le comte de Pardiac, essaie de soulever la population.

Resté enfin le maître incontesté des vastes domaines de la maison d'Armagnac, il épouse, le 26 janvier 1395, sa cousine Bonne, fille du duc de Berry.

Les premières années de son gouvernement sont paisibles. Les actes de cruauté dont les auteurs modernes l'ont accusé sont presque tous faux.

CHAPITRE III

GÉRAUD DE PARDIAC.

(1400. - 1412)

Les actes contemporains permettent de rectifier le récit de la mort de G. de Pardiac. — Ayant ravagé l'Armagnac à l'aide des Anglais, il est jeté en prison avec ses fils (1401) par Bernard VII qui les y laisse périr de misère (1402).

En vertu du droit de commise, le comte s'empare de leurs biens, transige avec les héritiers légitimes et par son crédit étouffe les réclamations des deux sœurs de Géraud.

CHAPITRE IV

ALLIANCES AVEC LES PRINCES D'ORLÉANS. — GUERRES CONTRE LES ANGLAIS.

(1402. - 1410)

En 1403, Bernard contracte avec le duc Louis d'Orléans une alliance étroite qui fait de lui le plus fidèle allié de ce prince et de ses fils.

Ayant mis son épée au service de Charles VI, il remporte en 1405 et 1406 de nombreux succès sur les Anglais, puis, à la suite de l'échec du duc d'Orléans au siége de Bourg, il négocie avec eux pendant deux ans et conclut des trèves qui suspendent les hostilités.

Il promet son appui au duc Charles d'Orléans pour l'aider à venger l'assassinat de son père.

CHAPITRE V

VIE PRIVÉE DE BERNARD VII.

Le comte d'Armagnac est entouré d'une petite cour où figurent, à côté des vassaux qui lui rendent visite, ses commensaux et ses officiers.

Organisation de son hôtel divisé en quatre services.— Maison de la comtesse; serviteurs attachés à la personne de Bernard.

La chasse et la musique sont ses deux plaisirs favoris. Sa bibliothèque. Sa bienfaisance, sa générosité, sa piété, son zèle pour le maintien de la discipline. Ses voyages, ses châteaux, son hôtel à Paris.

CHAPITRE VI

ARMAGNACS ET BOURGUIGNONS.

 $\{1410. - 1412\}$

A la suite de la ligue de Gicn (15 avril 1410), Bernard prend les armes contre le duc de Bourgogne et, dès la première campagne, il joue un si grand rôle qu'il donne son nom au parti des princes. — C'est à lui aussi que sont dus presque tous les avantages obtenus en 1411. La négligence de ses alliés à suivre ses salutaires avis amène leur défaite.

Attaqué dans ses propres domaines, il regagne le Midi (décembre 1411). Il adhère au honteux traité du 18 mai 1412 conclu par les princes avec le roi d'Angleterre.

CHAPITRE VII

LUTTE DE BERNARD CONTRE LES BOURGUIGNONS ET LE COMTE $\hspace{1.5cm} \text{DE FOIX.}$

(1412. - 1415)

Le comte d'Armagnac lutte avec succès dans le Midi contre

les commissaires bourguignons et le comte de Foix, grâce à sa puissante armée qui compte plus de 20,000 combattants mercenaires sous les ordres d'habiles capitaines.

Les princes ayant ressaisi le pouvoir (août 1413), il est appelé à Paris qu'il défend contre Jean-sans-Peur, prend une part importante à l'expédition de Picardie (1414) et, revenu dans le Midi, se venge de ceux qui ont prêté leur appui aux Bourguignons.

La maison d'Armagnac atteint alors l'apogée de sa grandeur. Après la bataille d'Azincourt, Bernard VII est nommé connétable.

CHAPITRE VIII

BERNARD CONNÉTABLE DE FRANCE. — SON ARMÉE. — CAMPAGNE DE NORMANDIE.

(Janvier. — Septembre 1416)

Le connétable réunit une forte armée composée presque uniquement des troupes qu'il amène du Midi et dont il écarte systématiquement la noblesse du Nord. Elle est très-régulièrement organisée, mais entraîne des dépenses énormes en disproportion avec les ressources presque épuisées.

A sa tête, Bernard force Jean-sans-Peur à s'éloigner de la capitale et pousse vivement les Anglais en Normandie.

Une conspiration le rappelle momentanément à Paris où il n'arrive qu'après l'exécution des mesures qu'on lui attribuc généralement.

La défaite de la flotte le 15 août lui enlève tout espoir de reprendre Harfleur.

CHAPITRE IX

POUVOIR ABSOLU ET CHUTE DU CONNÉTABLE.

(1416. - 1418)

La mort du dauphin Jean et l'exil de la reine donnent en

avril 1417 un pouvoir absolu au connétable. Obligé de lutter seul contre des difficultés croissantes: manque complet d'argent, haine des Parisiens, progrès des Anglais et des Bourguignons, il se montre inférieur à sa tâche et se borne à s'enfermer dans Paris pour y contenir la populace.

Son inaction affaiblit son autorité en diminuant son prestige. Après un échec complet devant Senlis, il laisse se débander une partie des troupes qu'il ne peut plus payer.

En faisant rejeter le traité de la Tombe qui restreindrait sa puissance, il pousse à bout les Parisiens qui livrent leur ville à ses ennemis et le massacrent le 12 juin 1418.

Ce n'est qu'en 1437 qu'on célèbre ses obsèques.

APPENDICE

Itinéraire de Bernard VII depuis son avénement (septembre 1391) jusqu'à sa nomination de connétable (décembre 1415). Index géographique.

Note sur les actes émanés de Bernard VII.

PIECES JUSTIFICATIVES.

Chaque élève publiera les positions de sa thèse isolément et sous sa responsabilité personneile.

(Règlement du 10 janvier 1860, art. 7.)

